

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VEGA COURT TERME DYNAMIQUE (PART R : FR0010078279)

OPCVM de droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS appartenant au Groupe BPCE

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif de gestion de l'OPCVM est double : réaliser, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 1 an, une performance supérieure à l'€ster + 50 points de base et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). L'€ster est un taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque centrale européenne (BCE).
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant et donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'Indicateur de Référence sert à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur l'optimisation de l'allocation d'actifs entre produits du marché monétaire et obligations convertibles. En effet, au travers du marché des obligations convertibles en actions, le gérant s'efforce de bénéficier de la surperformance de cette classe d'actifs en cas de hausse du marché actions.
- Cette politique d'investissement prend également en compte des critères extra-financiers environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

L'approche retenue est de type « Best-In-Class » : privilégier les émetteurs les mieux notées d'un point de vue extrafinancier au sein de chaque secteur d'activité.

Un prestataire de données extra financières externe fournit aux gérants de l'OPCVM une base d'analyse de l'univers d'investissement au vu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et d'une approche par les risques. La société de gestion reste seule juge de la qualité des critères extra-financiers ESG.

En amont de la sélection des titres, sont exclues par exemple : les sociétés ne respectant pas les standards internationaux, (non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations) ou les sociétés ayant un pourcentage significatif de leur chiffre d'affaires (supérieure à 30%) dans des activités controversées comme le tabac ou le charbon. L'OPCVM n'est pas labelisé ISR.

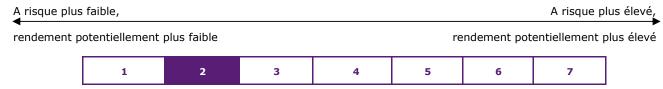
- L'OPCVM sera exposé à :
 - 60% minimum au marché monétaire, à travers des instruments financiers d'émetteurs publics ou privés qui répondent à une contrainte de « rating » (notation) correspondant à « investment grade » au moment de leur acquisition, selon les critères de la société de gestion (par exemple, il s'agit d'une notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's). La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation ;
 - 30% maximum au marché des obligations convertibles ou indexées à des actions, synthétiques et des EMTN.

La sensibilité du portefeuille dans son ensemble est comprise dans une fourchette de 0 à 1,5.

L'OPCVM peut investir dans des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré pour ajuster la sensibilité du portefeuille ou diminuer son exposition au risque de taux.

- L'OPCVM capitalise ses sommes distribuables (résultat net et plus-values réalisées).
- Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12 heures et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 2 reflète l'exposition de l'OPCVM au marché de taux.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.

La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de l'OPCVM est justifié par le risque de baisse de la valeur des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts ainsi que par le risque lié à l'investissement en obligations convertibles, indexées ou synthétiques dont le comportement dépend, dans une certaine mesure, des actions sous-jacentes.

En plus des risques pris en compte dans l'indicateur de risques, l'OPCVM est soumis au risque de crédit. En cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou de titres de créances, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

Frais:

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

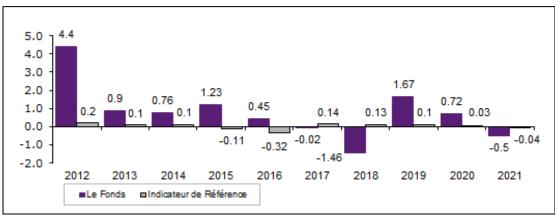
Frais prélevés par l'OPCVM sur une anno	ée
Frais courants	0.55 % *
Frais prélevés par l'OPCVM dans certain	es circonstances*
Commission de performance	10% de la surperformance réalisée par l'OPCVM, au cours de l'exercice, par rapport à la progression de l'indice de référence (€ster) augmenté de 50 points de base, soit 0.43 % pour l'exercice précédent. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence sera compensée sur un cycle de 5 ans maximum avant que des commissions de surperformance ne deviennent éligibles

^{*} Ces chiffres se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/03/2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique « Frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.vega-im.com

Performances passées de VEGA COURT TERME DYNAMIQUE



La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures qui ne sont pas constantes dans le temps.

L'OPCVM a été créé en 2004.

Les performances passées ont été évaluées en euro.

Informations pratiques

Dépositaire: Caceis Bank

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115 rue Montmartre, 75002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur demande écrite auprès de cette dernière à l'adresse suivante : VEGA INVESTMENT MANAGERS – 115 rue Montmartre, CS21818 75080 Paris cedex 02.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

L'OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.vega-im.com

VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF.



Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 ^{er} juin 2022.		